

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du mardi 10 mars 2026

Délibération n°2026-03

Objet : Affectation anticipée des résultats de l'année 2025

Président : Monsieur Thierry POUZOL

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Date de convocation du CCAS : 5 mars 2026

Secrétaire de séance : Isabelle BLANC-JOUVAN

Présents (8) : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Thierry POUZOL, Gérald WEISTROFF

Absents excusés (3) : Patrick CULLERAT, Marie-Claude MAGNARD, Marie-Antoinette RANGUIS

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice comptable 2025 au budget de l'exercice 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent de la manière suivante :

CA 2025	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES (subvention commune)		21 000,00 €
RECETTES (remboursement Edenred)		45,00 €
RECETTES (opérations de régularisations)		14 592,04 €
RECETTES (total)		35 637,04 €
DEPENSES		45 567,71 €
Excédent/Déficit (Recettes - Dépenses)	0,00 €	-9 930,67 €
Résultat de fonctionnement reporté 002		40 262,78 €
RESULTAT GLOBAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT = (a+b)		30 332,11 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU les articles L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT ;

VU la nomenclature budgétaire M57 ;

CONSIDERANT l'obligation pour les collectivités d'affecter prioritairement l'excédent de fonctionnement au besoin de financement en section d'investissement ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les restes à réaliser dans l'affectation du résultat ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- INSCRIT les résultats de clôture de l'exercice 2025, en fonctionnement et en investissement, au budget primitif 2026 de la manière suivante :

solde d'exécution de la section d'investissement reporté en 2026 (compte 001)		
résultat global de la section de fonctionnement 2025 affecté en 2026 en investissement (compte 1068)		
résultat global de la section de fonctionnement 2025 affecté en 2026 en fonctionnement (compte 002)		30 332,11 €

- DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Président du C.C.A.S.

Isabelle BLANC-JOUVAN
Secrétaire de séance

